

3 décembre 2010

Centre du Service National
de Châlons en Champagne

Centre du Service
National
de Châlons en Champagne

1A avenue du Général
Sarraill - BP 20370

51022 CHALONS EN
CHAMPAGNE Cedex

Téléphone : 03 26 22 29 50
Fax : 03 26 22 29 75

INFORMATION : E-RECENSEMENT

Le recensement citoyen en ligne, comment ça marche ?

La démarche à suivre est simple : il suffit de créer son compte en quelques clics sur

www.mon.service-public.fr,

1. Aller dans la rubrique « **Mes démarches** »,
2. Accéder à l' « **Annuaire des démarches** »,
3. Sélectionner la démarche « **Recensement citoyen obligatoire** ».

4. Scanner une pièce d'identité et le livret de famille puis, et se laisser guider.

La création est gratuite et le compte est sécurisé.

Le recensement devient ainsi simple, rapide et s'effectue sans perte de temps.

Une fois la démarche effectuée, la personne concernée recevra son attestation de recensement dans l'espace confidentiel de son compte mon.service-public.fr .

Si la personne concernée dispose déjà d'un compte mon.service-public.fr :

Après s'être identifié sur mon.service-public.fr, il faut accéder directement à la démarche « **Recensement citoyen obligatoire** ».

Jusqu'à présent, les jeunes devaient obligatoirement se rendre en mairie pour effectuer cette démarche. Une procédure lourde et peu adaptée à leur mode de vie, alors qu'ils sont massivement utilisateurs d'Internet et des nouvelles technologies.

Les chiffres -clefs du recensement en Champagne-Ardenne

- **16183** jeunes ont participé à la JAPD en 2009
- **17,4 %** d'entre eux ont été détectés en difficulté de lecture
- **292** ont été dirigés vers les organismes d'insertion
- **110** jeunes ont été dirigés vers les centres EPIDE

Les avantages pour les communes

Un service rendu aux administrés :

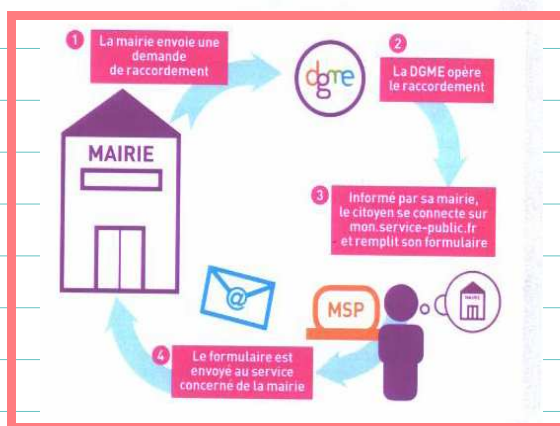
- des démarches plus simples, plus rapides, sans perte de temps ;

- un moyen de renforcer la dimension moderne et innovante de la commune ;

- l'opportunité pour les administrés de créer leur compte personnel en ligne pour gérer facilement toutes leurs démarches administratives sur internet grâce à mon.service-public.fr.

- la démarche en ligne est respectueuse des dispositions prises par les CNIL. Elle est donc aussi sécurisée que la procédure papier ;

- les services sont livrés clefs en main.



Un dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place :

- pas d'investissement financier spécifique à prévoir ;

Pour plus de renseignements ou pour solliciter le raccordement de votre commune aux services en ligne, contactez :

msp-contact.dgme@finances.gouv.fr]

Les communes concernées

L'envoi électronique de la demande de recensement citoyen n'est possible que si la commune de résidence d'inscription est partenaire du dispositif.

Pour vérifier que l'envoi en ligne vers la mairie est disponible, veuillez renseigner le code postal

de votre commune d'inscription dans le champs prévu sur mon.service-public.fr

Dans les 4 départements de la Champagne-Ardenne, 3 communes (Fismes, Reims et Saint-Memmie) utilisent ce moyen informatique.



Si la commune ne fait pas partie du dispositif, la

démarche de e-recensement peut s'effectuer quand même. Il suffit d'envoyer par voie postale à la mairie les pièces justificatives à la demande ainsi que d'imprimer la notice individuelle.